

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 13 février 2024

Date d'affichage : 13 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10 Quorum atteint

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LEGRIS Jean-Pierre - LE MAO Jean-Yves - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Isabelle - LE CLEC'H Yannick - CARIOU Aurélie - MALTRET Aurélie

Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - RIOU Brendan - BRONNEC Jean-Vincent - FONTAINE Manuel

Secrétaire de séance : THOMAS Anne-laure

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- Validation du bail épicerie 8 place du Calvaire
- Questions diverses

En raison d'une erreur matérielle la présente délibération n°2024-002 annule et remplace la délibération n°2024-001 du 20 février 2024.

OBJET : BAIL DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMERCIAL AU 8 PLACE DU CALVAIRE

Délibération N° 2024-002

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un bail de mise à disposition du local commercial au profit de l'entreprise « Épicerie Jerry » représentée par Monsieur Frédéric LEWITANSKI qui va y exercer son activité.

Le Maire propose pour le premier mois de fonctionnement une mise à disposition gratuite du local ; les charges de fonctionnement (eau, électricité, assurances, ...) étant à la charge de l'occupant.

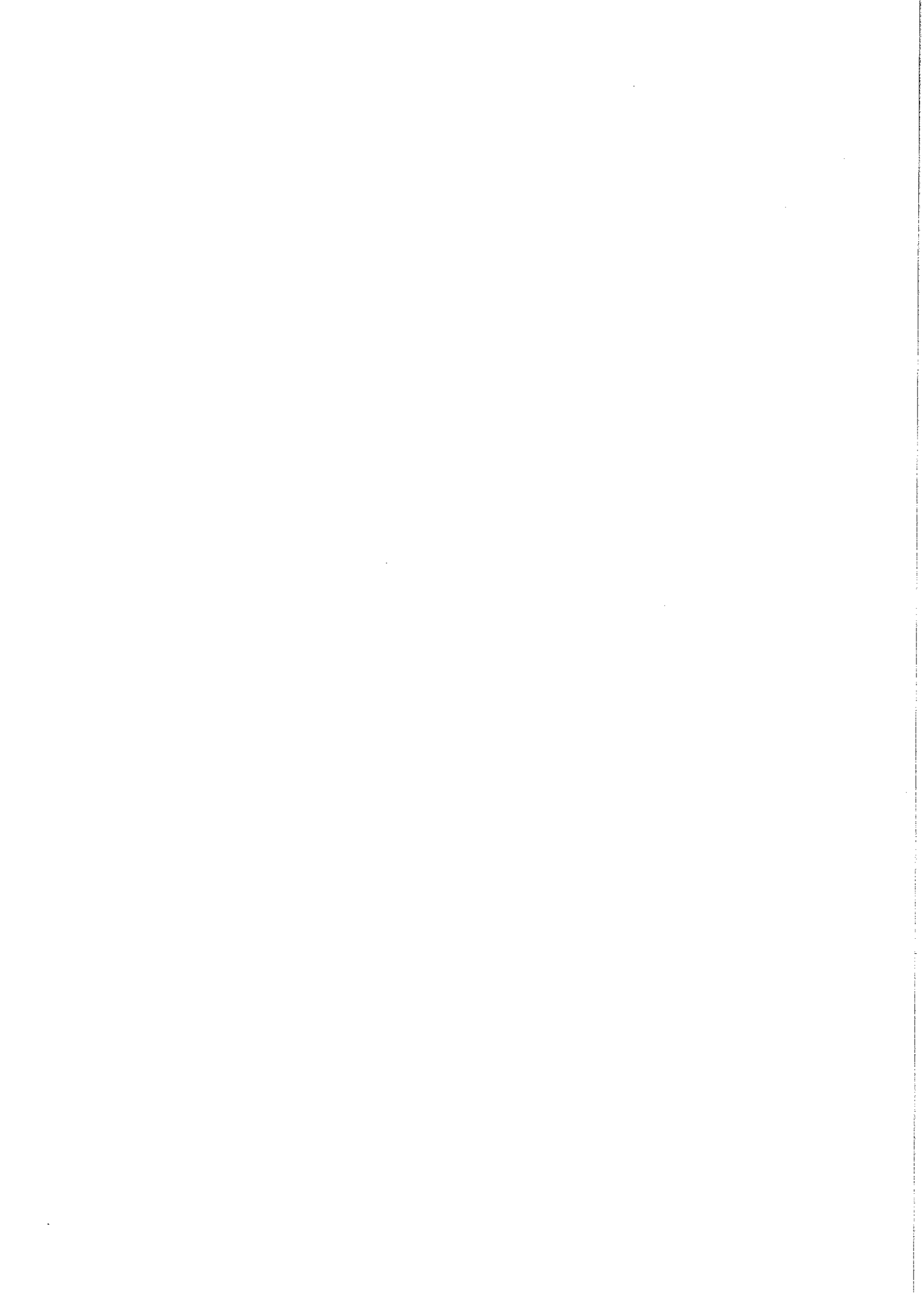
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre à disposition gratuitement pour le premier mois de fonctionnement le local commercial sis 8 place du Calvaire
- Le loyer mensuel est fixé à deux-cent-vingt-deux euros et quarante et un centimes (222.41€/HT)
- Autorise Le Maire à signer le bail et tous les documents y afférents.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 février 2024

Relevé des délibérations du 18 décembre 2023

2024-002	Bail de mise à disposition de local commercial au 8 place du calvaire	Approuvée
----------	---	-----------



Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LEGRIS Jean-Pierre
– LE MAO Jean-Yves - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Isabelle - LE
CLEC'H Yannick –CARIOU Aurélie - MALTRET Aurélie

Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - RIOU Brendan – BRONNEC Jean-Vincent -
FONTAINE Manuel

Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Signature du Président
Stéphane GUILLOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Guillou', written in a cursive style.

Le secrétaire,
Anne-Laure THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Laure Thomas', written in a stylized, cursive style.

